

déville (infos)

avril 2021 - n°270



LA VILLE VOUS INFORME

www.deville-les-rouen.fr

Le CCAS :
acteur et partenaire de la
politique sociale de la Ville

Soutien

Associations
d'aide à domicile

Vivre ensemble

Gare aux
nuisances !

Voirie

Ville / Métropole
qui fait quoi ?

Été des jeunes

Le programme
arrive !

**Comment ça
marche ?**

Papiers d'identité

Un mois autour de la petite enfance

Pendant le mois de mars, parents et enfants ont pu profiter des animations autour de la petite enfance organisées par la médiathèque Anne Frank avec la maison de la petite enfance et l'accueil de loisirs. Si la fermeture des salles culturelles n'a pas permis de maintenir les spectacles en partenariat avec l'école municipale de musique et l'Expansion Artistique, l'exposition, les marmothèques et autres animations, ont pu être proposées aux usagers, dans le respect des mesures sanitaires.



Nouvelle piscine : le chantier avance !

Le chantier de la nouvelle piscine se déroule bien et le calendrier des opérations est respecté. Des réunions de chantier avec l'architecte, les entreprises et les représentants de la ville se tiennent tous les lundis après-midi.



Les pieux de structure et les pieux sécants sont mis en place. En mars, les réseaux enterrés sous dalles ont été créés et les opérations de pompage pour le rabattement de la nappe phréatique permettent le terrassement du fond du grand bassin sportif.

En parallèle, un gros travail de gestion des terres est mené avec des centres de recyclage choisis en fonction du degré de pollution des terres. Le prestataire dispose d'une traçabilité camion par camion.

Une attention particulière est également portée, chaque jour, à l'état de la rue Jules Ferry, par les entreprises et la commune qui n'hésite pas à relancer ces dernières si besoin.



Y'a d'la joie à la résidence autonomie « les Hortensias »

Masques, distanciation sociale... Le contexte sanitaire ne remet pas en cause les moments conviviaux proposés aux résidents des « Hortensias ».

Les ateliers cuisine animés par Fabrice Gabriel, deux fois par mois, remportent un grand succès !

Des temps musicaux apportent un peu de féerie comme avec « Alouette et Lulumiel » qui sont venues bénévolement à la rencontre des résidents. Avec leur accordéon, elles ont déambulé en chantant et dansant dans les couloirs de la résidence, afin de toucher tous les résidents.

Les résidents se retrouvent aussi pour fêter les anniversaires. Marguerite Verdier a célébré ses 100 ans en présence de Monsieur le Maire.

SOMMAIRE

s'informer 4-5

Infos du mois

En attendant la réouverture du centre culturel Voltaire

Quand la fibre optique va-t-elle arriver chez vous ?

Aide à domicile : trois associations assurent des permanences en mairie

Pour bien vivre ensemble : réduisons les nuisances !

Le port du masque reste obligatoire
Commune, Métropole : quel est le rôle de chacune ?

comprendre 6-7

Le CCAS : acteur et partenaire de la politique sociale de la Ville

découvrir 8

Cap sur l'été !

habiter 9

Services municipaux

Contactez vos élus

Permanences et consultations
« comment ça marche ? »

sortir / noter 10-11

Les rendez-vous du mois

Les infos à connaître

AU FIL DE LA VIE février 2021

CONDOLÉANCES

Denis SCOTTÉ / Jean LEBLOND / Michel LEVASSEUR / Christiane HÉRICHER veuve JOLLET / Robert LEGRAS / Simone VAUCHEL veuve CLAUDEL / Serge ROMAIN / Nadine HUARD veuve PANAZIO / Denise COGNARD veuve FOSSEY / Paulette BONEF veuve THÉRON / Lucienne NEVEU divorcée VERDIER / Hélène SAUTEREAU divorcée TORRETON / Maria BODALO veuve MARQUES ALVES / Isabelle PIGNY divorcée DUMONT / Dominique HARANT / Jacques ROUSSEL



LE MOT DU MAIRE

Une politique sociale au service de tous.

Depuis des années, la municipalité tient à mener une politique sociale au service de tous :

> par des aides, bien sûr, pour accompagner ceux qui sont le plus en difficulté, pour manger, pour aller à l'école, pour retrouver du travail.

> mais aussi par un soutien aux familles nombreuses pour les soutenir au mieux dans l'éducation de leurs enfants.

> par un accompagnement des personnes âgées pour les aider à rompre l'isolement.

> par un engagement actif pour des services publics de qualité, à des prix abordables pour tous.

> enfin, par un soutien déterminant à toutes nos associations, acteurs incontournables du lien social dans tous les aspects de notre vie communale.

Mais, poursuivre cette indispensable démarche sociale, suppose de s'en donner les moyens en gérant au mieux l'argent, sans augmenter les impôts.

Ne laissez personne sur le bord du chemin, c'est notre responsabilité, c'est notre volonté, encore plus en cette période d'épidémie.

Prenez soin de vous.

Très chaleureusement.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur www.facebook.com/deville.les.rouen.official

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro **Jennifer Brument, Nathalie Compérot, Laurence Cadiou** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage **7 000 exemplaires** - Reproduction libre avec mention de l'origine **ISSN 1284-5310** - Distribution **La Poste / Médiapost** - Le journal **déville (infos)** est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).

INFO DU MOIS **20** panneaux « interdiction de déposer des déchets » ont été installés sur la commune.



En 2016/2017, les premiers élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) avaient choisi l'environnement et la propreté des rues comme thèmes de leurs actions. Constatant les nombreux dépôts sauvages dans les rues de la ville, ils avaient réalisé une exposition pour sensibiliser les habitants à l'environnement. 5 ans plus tard, ces dépôts restent malheureusement toujours trop nombreux.

La commune a donc installé 20 panneaux « interdiction de déposer des déchets » à côté des containers aériens et semi enterrés ainsi que sur les espaces où des dépôts sauvages sont régulièrement constatés.

La ville espère que cet affichage permettra de sensibiliser les habitants au respect de l'espace public. Rappelons que les encombrants doivent être déposés en déchetterie et pour les personnes ne pouvant se déplacer, la Métropole assure un ramassage sur rendez-vous, après avoir appelé le 0 800 021 021.

NUMÉRIQUE

Quand la fibre optique va-t-elle arriver chez vous ?

Le déploiement de la fibre optique est une préoccupation pour bon nombre d'habitants. Certains quartiers et logements sur la commune bénéficient déjà du raccordement, pour d'autres, il faut encore attendre.

La commune a travaillé à la mise en place des armoires du réseau avec Orange, mais ce chantier colossal reste sous l'entière responsabilité de l'opérateur. Le raccordement des particuliers relève des syndicats de copropriété et des bailleurs pour les immeubles, ou des propriétaires pour les maisons, qui doivent en faire la demande. Orange décide des raccordements en fonction de ses priorités. Tout doit être fait d'ici fin 2022.

Pour suivre le déploiement de la fibre, vous pouvez consulter le site de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et sa carte interactive : www.cartefibre.arcep.fr

CULTURE

En attendant la réouverture du centre culturel Voltaire

La situation sanitaire et les mesures gouvernementales obligent (encore) à laisser les salles de spectacle fermées jusqu'à nouvel ordre.

En attendant la reprise de la vie culturelle, la ville vous invite à **rejoindre la page Facebook de l'Expansion Artistique** qui gère la programmation des spectacles au centre culturel Voltaire. Vous y découvrirez les coulisses et pourrez suivre les dernières actualités.

EN SAVOIR + www.dullin-voltaire.com - www.facebook.com/dullinvoltaire

SOUTIEN Aide à domicile : trois associations assurent des permanences en mairie

Lorsqu'il devient difficile d'accomplir les tâches quotidiennes et que les proches ne sont pas toujours disponibles, les associations d'aide à domicile peuvent prendre le relais.

Entretien du logement, aide à la toilette, à la préparation des repas, travaux de jardinage et de petit bricolage, mais aussi aide aux démarches administratives et gardes d'enfants..., tous ces actes de la vie peuvent devenir difficiles à réaliser en cas de maladie, de handicap ou de vieillesse.

Depuis plusieurs années, l'**ADMR de la demi-lune** et l'**UNA Solidarité Normande** (union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) assurent des permanences en mairie : le mardi de 13h30 à 16h pour l'ADMR (02 32 93 90 90) et les trois derniers vendredis du mois, de 9h30 à 12h pour l'UNA Solidarité Normande (02 32 76 79 76).

Le vendredi de 13h30 à 16h30, vous pouvez désormais retrouver l'**AMAPA** qui assure également une permanence au sein de l'Hôtel de Ville (09 70 19 29 93).



Pour bien vivre ensemble : réduisons les nuisances !

Quand printemps rime avec le retour des beaux jours, l'envie de profiter de l'extérieur revient pour bon nombre d'habitants. Afin de garantir le bien-être de tous, il est essentiel de respecter certaines règles de vie collective.

> Le trottoir n'est pas un crottoir !

Les propriétaires de chiens sont invités à utiliser les sacs mis à la disposition par la commune, pour ramasser les déjections de leur animal.

> Si vous n'aimez pas le bruit des voisins, n'en faites pas non plus !

Travaux, tonte... ou tout autre bricolage source de bruit, sont autorisés à ces horaires : 8h30-12h et 14h30-20h, les jours ouvrables / 9h-12h et 15h-19h, les samedis / 10h-12h, les dimanches et jours fériés.

Tout bruit causé entre 22h et 7h, audible de la voie publique, d'un logement ou des parties communes, est considéré par arrêté préfectoral comme tapage nocturne.

> Jeter ses déchets mais pas dans la rue ou au feu !

Sac plastique, mégots de cigarette...ne se jettent pas sur la voie publique ! Un cadre de vie agréable commence par une ville propre. De même, brûler les déchets végétaux, ménagers, objets encombrants et autres matériaux, est strictement interdit. Pensez à la déchetterie.

Le respect de ces règles de vie collective permet à chacun de bien vivre ensemble !

VOIRIE

Commune, Métropole : quel est le rôle de chacune ?

Pas toujours facile de s'y retrouver pour contacter le bon interlocuteur en cas de dysfonctionnement sur la voirie. En effet, la Métropole Rouen Normandie en assure la gestion mais pas pour toutes les missions, certaines sont toujours réalisées par la commune. Petit récapitulatif :

| Commune | Métropole |
|--|---|
| Propreté des rues nettoyage des rues, trottoirs et parkings, balayage, désherbage | Entretien de la voirie nid-de-poule, bouche d'égout qui se soulève, parking public détérioré |
| Entretien des espaces verts ramassage des feuilles, tontes, plantations | Signalisation routière feux tricolores, panneaux de danger ou de priorité, marquage au sol |
| Mobilier urbain poubelles, jardinières, lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis | Mobilier urbain bancs, bornes, barrières, éclairage public |
| Demandes d'urbanisme de proximité permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager... | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI élaboration d'un PLU à l'échelle de l'intercommunalité, schémas de cohérence territoriale ou de déplacements urbains |

Pour tout problème de nid-de-poule, de fuite d'eau sur la voie publique ou encore d'éclairage, les habitants doivent contacter la Métropole au 0 800 021 021 (appel gratuit) ou via le formulaire de contact : <https://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole>. En aucun cas, la ville ne peut gérer et régler les dysfonctionnements constatés. La commune, si elle peut faire interface, ne fait toutefois que remonter les problèmes signalés, ce qui rallonge les délais d'intervention.

COVID-19

Le port du masque reste obligatoire

Ce n'est pas l'accessoire de mode le plus fashion, mais le port du masque est devenu obligatoire depuis plusieurs mois. Afin d'assurer la meilleure protection, les masques « grand public avec filtration supérieur à 90% » sont les seuls autorisés et les masques « faits maison » ne peuvent plus être utilisés dans les espaces publics. Pour les plus de 6 ans, les masques doivent être fournis par les familles et restent obligatoires au centre de loisirs comme à l'école et lors des activités périscolaires.

Le CCAS : acteur et partenaire de la politique sociale de la Ville

Si l'aide sociale est principalement une compétence de l'Etat et du Département, la commune intervient de manière complémentaire. Par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville apporte des solutions pour améliorer le quotidien des habitants et leur permettre de faire face aux difficultés de la vie.



Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un **établissement public** avec un statut de personne morale de droit public. Il est **autonome sur le plan administratif** et dispose d'un **budget séparé de celui de la commune**. Le CCAS est **géré par un conseil d'administration** dont le Maire est le président de droit. Les autres membres sont élus par le Conseil Municipal d'une part et nommés par le Maire, d'autre part. Parmi ces membres nommés, doivent nécessairement figurer des personnes qualifiées dans le secteur social représentant des associations familiales, des personnes handicapées, des personnes âgées ou des associations du domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune, le rôle du CCAS est de venir en aide aux personnes les plus fragiles en les accompagnant dans l'attribution de diverses aides. Le **budget se compose** de dépenses d'ordre général (40% du budget) et de dépenses en faveur des seniors (60% du budget). Les recettes se composent de la subvention de la ville (27%), de la tarification des usagers (66%) et des subventions versées par d'autres structures (6%).

Quelles sont les missions du CCAS ?

Afin de mettre en place sa politique sociale, le CCAS dispose de **compétences obligatoires et facultatives**. Les compétences obligatoires représentent **l'instruction ainsi que la mise en œuvre d'aides et de dispositifs de l'État**. Les compétences facultatives représentent les **dispositifs à l'initiative de la commune**. Ainsi, le CCAS développe différentes activités d'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants, des familles en difficulté, mais aussi de lutte contre les exclusions.

A Déville lès Rouen, le **CCAS intervient dans les domaines suivants :**

- > accueil, orientation et aide aux démarches administratives,
- > enregistrement des demandes de logement social,
- > instruction des demandes d'aides proposées par la commune,
- > domiciliation du courrier pour les personnes sans domicile stable,
- > organisation de manifestations envers le public senior,
- > gestion de la résidence autonomie pour personnes âgées « les Hortensias »,
- > instruction des demandes d'aide alimentaire.

L'action sociale du CCAS est transversale à beaucoup de politiques publiques. Pour les années à venir, la commune devra faire face au vieillissement de la population, avec la nécessité de prévenir la perte d'autonomie et de favoriser le maintien à domicile. Le CCAS devra veiller à ce que tous les usagers puissent être accompagnés dans leur accès aux droits, face à un recours croissant aux procédures numériques, ou à la multiplication des dispositifs d'aide, qui peut exclure une partie de la population déjà fragile.





LE CCAS ET LA MISSION LOCALE : DEUX ESPACES POUR ACCOMPAGNER LES MOINS DE 25 ANS

> Le **CCAS** de la ville propose un accompagnement aux étudiants, âgés de moins de 25 ans, boursiers ou privés de revenus en raison du Covid. Dans ce contexte de crise sanitaire, le CCAS examine les aides d'urgence pour les jeunes et les oriente dans leurs démarches.

> La **Mission Locale** intervient auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans sur un territoire couvrant 105 communes de l'agglomération rouennaise.

Elle reçoit, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans : pour choisir un parcours professionnel et déterminer un métier, pour découvrir un secteur professionnel, pour créer leur propre activité, pour effectuer un service civique, pour intégrer un parcours de formation qualifiant, pour leur recherche d'emploi, leur recherche de logement sur Rouen ou son agglomération ou encore pour bénéficier d'un point d'écoute. Accueil à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry - de 9h à 12h, sans rendez-vous les mercredis et sur rendez-vous les jeudis.

☎ 02 32 82 50 10

L'ACCUEIL DU PUBLIC

En cette période de crise sanitaire, le CCAS accueille les usagers :

> par téléphone au 02 32 82 34 80 : de 10h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi (à l'exception du mercredi matin)

> en mairie : sur rendez-vous, à l'exception du mercredi matin

> par mail : en adressant une demande à ccas@mairie-deville-les-rouen.fr

LE CCAS EN CHIFFRES*

3342 personnes reçues, toutes demandes confondues

131 bénéficiaires RSA suivis

266 enregistrements de demandes de logement social

71 bourses communales attribuées à des jeunes dévillois scolarisés dans le secondaire (collèges/lycées)

63 seniors abonnés à la téléassistance

1 913 567€ d'abattements de la taxe d'habitation exonérés

82 demandes d'aide alimentaire sollicitées

**données de l'année 2019*

LE RAPPORT SOCIAL DU CCAS

Présenté lors du Conseil Municipal en mars dernier, le rapport social est un document permettant de découvrir plus en détail, les actions menées par le CCAS entre 2017 et 2019. Il peut être consulté sur le site de la ville : www.deville-les-rouen.fr/comptes-rendus-et-archives-des-conseils-municipaux/

MÉTROPOLE, DÉPARTEMENT, RÉGION : LES AIDES POUR LES JEUNES

> La Métropole Rouen Normandie a mis en place le **dispositif « 1 000€ pour 1 000 jeunes »** afin de financer 1 000€ de stage à 1 000 jeunes habitants du territoire métropolitain. L'objectif est d'accompagner les jeunes qui rencontrent actuellement de nombreuses difficultés à trouver des stages dans le cadre de leurs études et à valider ainsi leurs formations.

> Le **dispositif « jeunes diplômés »** créé par la Région Normandie, est destiné aux Normands de moins de 30 ans, ayant obtenu en juin 2020 leur diplôme de bac+2 à bac+5, toutes filières confondues. Ce dispositif leur permet de réaliser un stage au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association pour une durée de 17 semaines. Une formation de 5 semaines complète ce stage afin d'acquérir des compétences sur la conduite de projets ou davantage d'agilité numérique.

www.parcours-metier-emploi.normandie.fr

> Le **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** est destiné aux jeunes les plus en difficulté, âgés de 18 à 25 ans. Le FAJ est attribué très ponctuellement ou de manière plus durable pour soutenir les projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou les aider à faire face à des besoins urgents de première nécessité. L'aide du FAJ est plafonnée à 1 000€ par jeune et par période de 12 mois.

> La Métropole Rouen Normandie a lancé la **plateforme « Priorité Jeunes »** réunissant les initiatives locales pour venir en aide aux moins de 25 ans : www.metropole-rouen-normandie.fr/priorite-jeunes



EN RÉSUMÉ

A travers ses actions, le CCAS intervient pour soutenir les habitants les plus vénérables et les accompagner dans leurs démarches administratives. Des actions d'autant plus nécessaires en cette période de crise sanitaire.



Cap sur l'été !

Comme chaque année, la municipalité a construit un programme d'été destiné aux 3/17 ans, pour que les loisirs ne soient pas qu'une simple occupation, mais une source d'épanouissement, de développement et de construction pour les jeunes. Bien évidemment, le contexte sanitaire pourra amener la ville à adapter les offres présentées dans la brochure de l'été, disponible dans le courant de ce mois.

Le projet pédagogique : fil conducteur des vacances des plus jeunes

Le projet pédagogique des structures jeunesse reste plus que jamais d'actualité. Les équipes d'animations font preuve d'adaptabilité et d'imagination pour mettre en place les activités, malgré les contraintes sanitaires. Les moyens humains et matériels nécessaires à cette situation particulière, seront bien sûr mis en place pour que les enfants passent un très bon été.

Au sein des accueils de loisirs et des séjours extérieurs, la commune a souhaité que les enfants soient accueillis dans un climat de sécurité physique et affective en respectant leurs rythmes et leurs besoins.

Développer « le vivre ensemble » et aider l'enfant à devenir « grand » :

- > En l'accompagnant et l'impliquant dans les actes de la vie quotidienne.
- > En le responsabilisant dans ses choix.
- > En promouvant les notions de respect, de tolérance et de droit à la différence.
- > En favorisant les échanges humains et en ouvrant la structure vers l'extérieur.

Développer la curiosité et les capacités de l'enfant :

- > En proposant des activités variées (activités physiques, manuelles, techniques et d'expression).
- > En adaptant certaines activités aux envies et besoins des enfants.
- > En incitant l'enfant à faire seul ou à plusieurs, résoudre des problèmes, trouver des solutions. ·

Objectif : vacances d'été !

Si les incertitudes demeurent, la commune a élaboré une offre similaire aux années précédentes. Dans les structures municipales, les activités proposées aux jeunes auront pour thème « Découvrir notre territoire » (ma ville, ma région, mon pays, ma planète !). La ville espère que les conditions sanitaires s'amélioreront suffisamment d'ici l'été pour que ces « découvertes » ne soient pas uniquement virtuelles et imaginaires, mais bien réelles, avec la reprise des visites et des sorties.

Les 3/10 ans accueillis rue Thiault ! Les enfants seront répartis dans les bâtiments en fonction de leur âge, tous les jours de 7h30 à 18h.

Les 10/15 ans se retrouvent à la maison de l'animation ! Les adolescents créent « leurs » vacances de façon très autonome. Les jeunes arrivent à leur rythme entre 8h30 et 9h30 et repartent de la même façon entre 17h et 18h.

8 séjours « cap découverte » de 5 jours et 4 nuits sont proposés par la commune aux 6/16 ans, sur différentes thématiques.

10 autres séjours sont proposés en partenariat

avec l'Aroéven et pour lesquels, la commune apporte une **aide financière de 20 à 25€ par jour**. Les inscriptions s'effectuent directement auprès de l'association à compter du lundi 26 avril.



Accueils de loisirs et « cap découverte » : toutes les informations pour inscrire vos enfants !

Les inscriptions sont enregistrées, **par ordre d'arrivée**, à l'Hôtel de Ville et à condition que le **dossier déposé soit complet**. La liste des pièces à fournir est présentée dans la brochure de l'été.

Les inscriptions se déroulent à compter du **lundi 26 avril pour les enfants dévilleois**. Pour les **enfants des autres communes**, les dossiers pourront être enregistrés à compter du **lundi 25 mai**.

Les inscriptions sont possibles **jusqu'à 15 jours avant** la date souhaitée, dans la limite des places disponibles.

Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73 - 76250 Déville lès Rouen
☎ 02 32 82 34 80 / 📠 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture des services
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30

Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Service urbanisme et réglementation
accueil du lundi au vendredi : 8h30-12h30,
sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale
accueil du lundi au vendredi, sur rendez-vous
accueil téléphonique : 10h-12h / 14h-16h
(accueil fermé le mercredi matin)

Police Municipale
sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Cuisine Centrale
avenue de la Clairette - ☎ 02 35 75 37 40

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre
16 rue des écoles - ☎ 02 32 82 41 10

Maison de la Petite Enfance
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 35 76

Médiathèque Anne Frank
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 52 22
www.mediatheque-anne-frank.fr

Piscine municipale
291 route de Dieppe - ☎ 02 32 82 50 17

à l'Hôtel de Ville

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Dans la période actuelle, les rendez-vous en Mairie avec Monsieur le Maire et les adjoints, sont remplacés, dès que c'est possible, par des rendez-vous téléphoniques. Se renseigner auprès du Cabinet du Maire : **02 35 76 88 18 // elus@mairie-deville-les-rouen.fr**

Dominique Gambier • Maire, vous appelle le vendredi matin, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le vendredi de 10h à 12h, ou rencontre physique si nécessaire, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Annette Boutigny • Maire adjointe chargée des affaires sociales et des seniors, vous appelle le mardi après-midi, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le mardi de 14h à 16h, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Si vous souhaitez entrer en contact avec un adjoint, n'hésitez pas à appeler le Cabinet du Maire qui lui transmettra vos coordonnées.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

Conseillers Départementaux Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent, **sur rendez-vous**, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août).
☎ 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le 4^e samedi de chaque mois, de 10h à 12h, **sur rendez-vous** (sauf juillet et août).
Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - ☎ 02 35 71 16 70

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, **sur rendez-vous** - ☎ 02 32 82 34 80

à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil de 9h à 12h, **sans rendez-vous les mercredis et sur rendez-vous les jeudis**. ☎ 02 32 82 50 10

Permanence INHARI (habitat - aménagement - territoire) lundi 12 avril, de 9h30 à 11h30 ☎ 0 800 021 021

ADMR de la demi-lune
Permanence **le mardi** de 13h30 à 16h - ☎ 02 32 93 90 90

AMAPA (aide à domicile)
Permanence **le vendredi** de 13h30 à 16h30 - ☎ 09 70 19 29 93

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanence **les trois derniers vendredis du mois** de 9h30 à 12h - ☎ 02 32 76 79 76

Carsat Normandie
Permanence « santé au travail » **les 2^e, 3^e et 4^e jeudis du mois** de 9h à 12h, **sur rendez-vous** ☎ 02 32 18 45 36

COMMENT ÇA MARCHE ?

Passeports, cartes nationales d'identité : anticipez vos démarches !

A l'approche de l'été, les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité s'allongent, du fait de l'augmentation des demandes.

Actuellement, il faut compter deux semaines pour obtenir un titre. Aussi, n'hésitez pas à anticiper vos démarches, les demandes de passeports et de cartes d'identité sont enregistrées sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville auprès du service « Population ».

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80

Les rendez-vous d'avril 2021

Une partie des manifestations prévues a dû être annulée en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.

jusqu'au vendredi 9

CHASSE AUX OEUFs

du relais assistants
maternels

jardin de l'accueil de loisirs

vendredi 2

CHASSE AUX OEUFs

de la maison de la petite
enfance

10h, parc du Logis

mardi 6

INSCRIPTIONS pour la
sortie banquet de l'Amicale des
Anciens Travailleurs

14h30-16h, salle des
associations « foyer des
anciens »

mercredi 7

**CHASSE AU
TRÉSOR DE PÂQUES**
piscine municipale

ANNULÉE

jeudi 8

ESCAPADE À FÉCAMP

pour les seniors dans le cadre
du *Choisir et Partir*

samedi 10

CHASSE AUX OEUFs

du comité des fêtes

13h30, parc du Logis

samedi 10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Comité de Jumelage

14h30, salle municipale
« le Cailly »

samedi 10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du réveil dévillois

14h30, maison de
l'animation

mercredi 14

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Comité de Jumelage

18h30, maison de
l'animation

samedi 17

BRADERIE DE PRINTEMPS

des Familles de France

10h-17h, salle des
associations « les Rivières »

dimanche 18

APRÈS-MIDI JEUX

ALDéville des Jeux

salle des associations

« foyer des anciens »

ANNULÉE

mardi 20

SÉANCE PLÉNIÈRE

du
Conseil Municipal des Jeunes

17h45, accueil de loisirs

samedi 10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Amicale des Anciens
Travailleurs

14h30, centre culturel
Voltaire

lundi 26 > vendredi 7 mai

VACANCES SCOLAIRES

à l'accueil de loisirs

inscriptions jusqu'au
9 avril en fonction des places
disponibles

vendredi 30

SOIRÉE JEUX

ALDéville des Jeux

salle des associations

« foyer des anciens »

ANNULÉE

INCENDIE DE LA HALLE DU PONT ROULANT



Après plusieurs riverains de la rue Duflo, la commune a été victime des méfaits d'un incendiaire : la Halle du Pont Roulant a subi de gros dégâts suite à un feu de poubelle. La mobilisation de notre Police Municipale, en lien avec la Police Nationale, a permis d'interpeller en flagrant délit son auteur. Les assurances, les entreprises, les services municipaux sont au travail pour « réparer » et remettre en état ce joyau de notre patrimoine industriel.

noter

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes
nés entre janvier et avril 2005
doivent se faire recenser entre la date
d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du
3^e mois suivant, se munir du livret de
famille des parents et d'une pièce d'identité.
Hôtel de Ville - service « population » -
02 32 82 34 80

**ACCUEIL DE LOISIRS, VACANCES DE
PRINTEMPS** (du lundi 26 avril au
vendredi 7 mai) **inscription jusqu'au
vendredi 9 avril**, auprès du pôle inscription
de l'Hôtel de Ville 02 32 82 34 80.

FERMETURE MEDIATHEQUE ANNE FRANK
La médiathèque est fermée le samedi 3 avril
et du jeudi 29 avril au lundi 3 mai.

agenda culturel

mardi 6 > samedi 24

EXPOSITION « jeux de société »
médiathèque Anne Frank**ANNULÉE**

mercredi 7

L'HEURE MAGIQUE

11h, médiathèque Anne Frank

mercredis 7, 14 et 21

ATELIERS « Start and play »
médiathèque Anne Frank**ANNULÉS**vendredis 9 et 23 **ANNULÉES****SOIRÉES** « jeux de société »
médiathèque Anne Frank

mercredi 14

SPECTACLEde l'école municipale de musique,
de danse et de théâtre

EHPAD « La Filandière »

vendredi 16

TOURNOI « jeux vidéo »

médiathèque Anne Frank

samedi 17

MARMOTHÈQUE

10h30, médiathèque Anne Frank

samedi 17

CONCERT « Lady Arlette »
15h, médiathèque Anne Frank

mercredi 21

ENGLISH TALES

15h, médiathèque Anne Frank

jeudi 22

SPECTACLE « chagrin d'école »
20h, centre culturel Voltaire

samedi 24

YOGA CONTE

15h, médiathèque Anne Frank

Une partie des manifestations prévues a dû être annulée en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.

EN AVRIL, LA MÉDIATHÈQUE ANNE FRANK ADAPTE SON PROGRAMME !

Le mois d'avril devait être placé sous le signe du jeu mais le contexte sanitaire a, une nouvelle fois, contraint la médiathèque à s'adapter. L'exposition et les différentes animations autour du jeu sont annulées.

Le concert de « Lady Arlette », initialement prévu le vendredi 2 avril à 18h, a quant à lui, été reprogrammé le **samedi 17 avril à 15h**.

Rendez-vous **sur inscription** (10 personnes, port du masque obligatoire), à la médiathèque pour découvrir « Lady Arlette », une artiste qui bouillonne, électrise et divague... Les doigts dans la prise, la tête dans les étoiles, elle vous invite dans ses mondes détonants, décalés et poétiques.

EN SAVOIR + www.mediathèque-anne-frank.fr



LES INFOS À CONNAÎTRE !

SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS Si vous êtes étudiant, âgé de moins de 25 ans, boursier ou privé de revenus en raison du covid, ne restez pas seul ! Le CCAS examine avec vous les aides d'urgence pour vous accompagner dans le contexte si particulier que nous connaissons, et peut vous orienter, vous aider dans vos démarches. **Hôtel de Ville - CCAS - 02 32 82 34 80**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS La Métropole Rouen Normandie a créé un service en ligne pour permettre aux habitants de faire enlever leurs encombrants gratuitement sur rendez-vous, dans la limite de 2m³. Connectez-vous sur **www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants** ou contactez le **0 800 021 021**



à votre service



www.deville-les-rouen.fr



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official